



PETITE ENFANCE & PARENTALITE

**Présentation à l'association des maires de Rhône
27 février et 5 Mars 2018**

Schéma des services aux familles

Volet parentalité

Présentation du Guide

Expérimentation Conseils de la Parentalité

Volet petite enfance

Diagnostic

Chiffres-clés

Point sur les Micro-crèches

Point sur les Maisons d'assistantes maternelles



Schéma des services aux familles



VOLET PARENTALITE

Parentalité / Démarche d'élaboration

Phase 1 - cadrage

- Les orientations des acteurs soutenant la parentalité
- Définition du champ



Phase 2 – le diagnostic : état des lieux des caractéristiques des familles et de l'offre de services

- Caractéristiques des familles : démographie, composition familiale, répartition territoriale, conditions de vie
- Répertorier et caractériser l'offre de soutien à la parentalité (REAAP, LAEP, CLAS, espaces de rencontre,...)



Phase 3 – L'identification des besoins des familles

- L'interrogation quantitative directe des parents : enquête web
- L'interrogation de parents utilisateurs ou fréquentant des lieux de soutien à la parentalité



Phase 4 – l'élaboration du schéma

- Proposer des pistes d'évolution adaptées aux besoins des familles en fonction des orientations retenues par le comité de pilotage



Parentalité / *Diagnostic*

Etat des lieux des caractéristiques des familles et de l'offre

- Caractéristiques des familles du Rhône
- Recensement et état des lieux territorialisé des missions - services concernant le soutien à la parentalité.
- Réalisation d'entretiens individuels auprès des institutions, des professionnels, des coordonnateurs et des associations clés de soutien à la parentalité porteurs d'une offre.
- Réalisation d'entretiens avec les élus locaux de différentes communes du Rhône

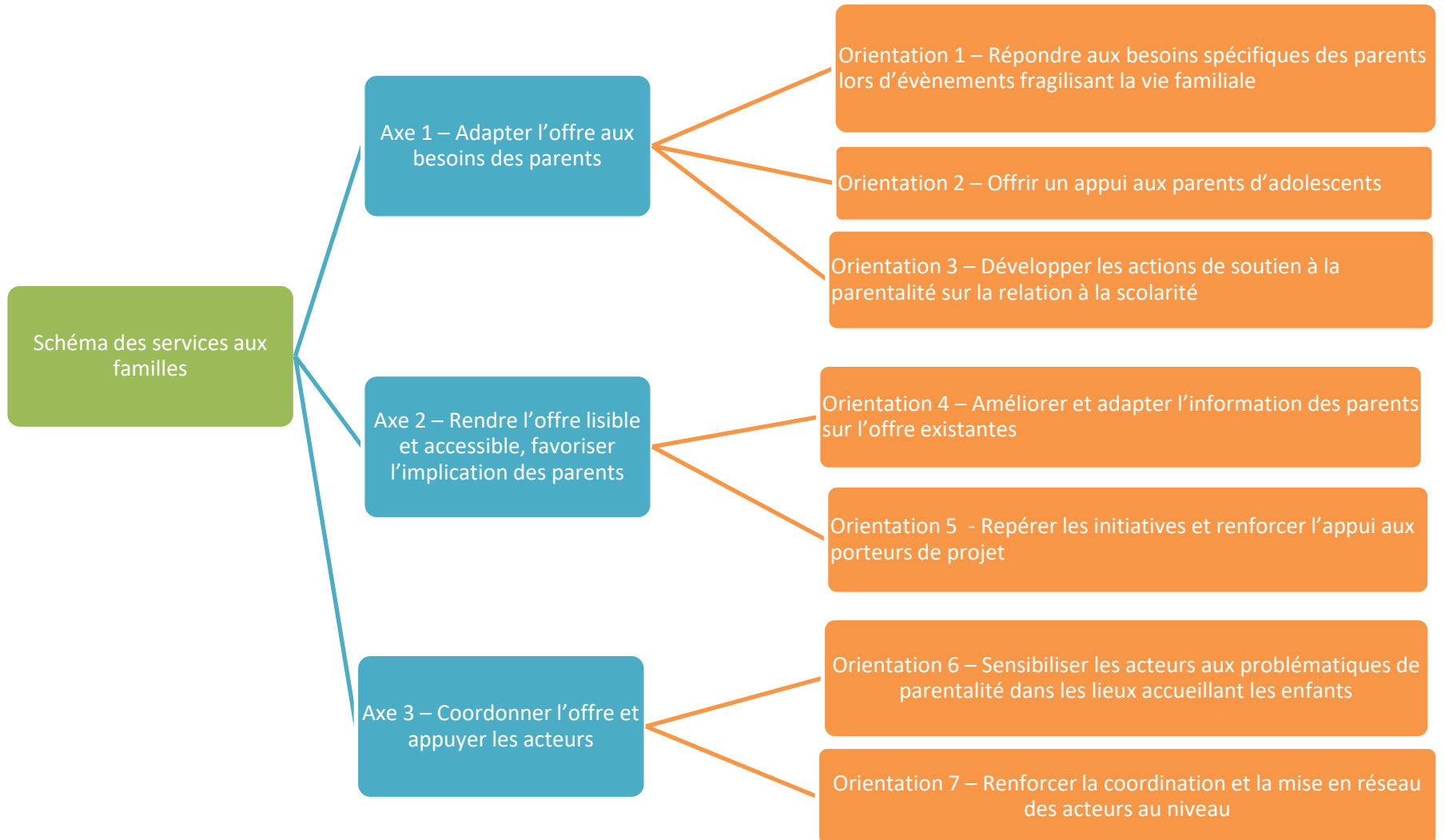
Identification des besoins des familles

- Réalisation de visites sur sites
- Enquête web auprès d'un échantillon de familles allocataires de la Caf du Rhône

Conclusions

- Une répartition territoriale relativement déséquilibrée
- Des initiatives locales, variées mais qui ne permettent pas de faire ressortir une politique identifiée par tous
- La question de la parentalité demeure une question qui reste du domaine privé ou de l'intime pour les parents du territoire du Rhône.
- Toutefois, si la majorité des parents interrogés se déclarent bien informés et relativement sans besoin, l'enquête montre aussi une part relativement importante de familles plus désorientées. Ainsi, 23,5% des parents déclarent des difficultés fréquentes voire très fréquentes

Parentalité / Orientations



Parentalité / *Premières réalisations*

Orientation 4

Améliorer l'information des parents sur l'offre existante

Élaboration et diffusion d'un guide parentalité à l'usage des acteurs de la parentalité pour informer les parents
Une action menée par l'ensemble des partenaires

Orientation 7

Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et au niveau départemental

Etude de faisabilité pour la mise en place sur les territoires de conseils locaux de la parentalité

Territoires pressentis ou en attente d'un accompagnement :

Tarare, Rillieux-la-Pape, St-Priest, communauté de communes des Pays de l'Arbresle, communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, Lyon 8^{ème}, Vaulx-en-Velin, Territoires Nord-Ouest (Tassin-la-Demi-Lune, Ecully, Ste Foy-Lès-Lyon, Limonest)

Organisation d'une journée parentalité à l'Espascaf le 7 avril 2017

Près de 300 personnes présentes: institutions, élus et coordinateurs des collectivités locales, bénévoles, associations, centres sociaux, relais assistants maternels...

Parentalité / Premières réalisations

PARTAGER AVEC SON ENFANT

VOUS AVEZ ENVIE DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS D'ÉVEIL ET DE SOCIALISATION AVEC VOTRE ENFANT

Il est naturel de vouloir partager des moments privilégiés avec son enfant, tout en lui offrant la possibilité de s'éveiller et d'apprendre la vie en société. Vous pouvez participer à des activités avec lui et d'autres enfants, vous pouvez rencontrer d'autres parents avec qui nouer des liens ou échanger sur la parentalité.



VOTRE SITUATION ACTUELLE

- Vous avez envie de partager des activités avec votre enfant ?
- Vous souhaitez que votre enfant rencontre d'autres enfants ?
- Vous avez envie de rencontrer d'autres parents pour échanger ou vous sentir moins isolé(e) ?
- Votre enfant n'étant pas gardé, vous désirez qu'il découvre la vie en collectivité avant son entrée à l'école ?
- Autres :



LES SOLUTIONS À VOTRE DISPOSITION

Plusieurs dispositifs existent pour répondre à votre besoin. Des équipes de professionnels sont à votre écoute pour vous renseigner.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Ce lieu de rencontre accueille les jeunes enfants dans un espace de jeu libre, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Il est également un espace de parole qui permet d'échanger et de rencontrer d'autres parents.

L'Espace d'Accueil Enfants-Parents

Il propose des activités à partager entre les enfants et leurs parents.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Elle met en place des actions spécifiques pour les familles et les enfants dans les Maisons Du Rhône (MDR) et les Maisons De la Métropole (MDM) : animations de salle d'attente, temps commun parents-enfants, atelier massage bébé...

Actions collectives d'accompagnement à la parentalité

- > La PMI propose ce type d'actions dans les MDR et MDM.
- > Les associations familiales proposent des actions d'accompagnement à la parentalité. Vous pouvez en savoir plus sur le site : udaf69.fr => rubrique Associations/ Associations membres.
- > Les Relais d'Assistants Maternels (RAM/RAMI) organisent des ateliers auxquels les parents peuvent participer.
- > L'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP Rhône) met en place des actions très intéressantes pour les parents dont les enfants sont pris en charge par la protection de l'enfance.



Actions financées dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Il s'agit, à titre d'exemples, de groupes de parole de parents, de cafés des parents... Vous pouvez en savoir plus sur le site : www.mon-enfant.fr/actions-locales/liste-actions-locales/Rhône

CONTACTS

Espace d'Accueil Enfants-Parents www.mon-enfant.fr/web/guest/lieux-accueil-enfants-parents
 LAEP www.mon-enfant.fr/actions-locales/liste-actions-locales/Rhône
 MDM www.grandlyon.com/pmi / www.grandlyon.com/services/les-maisons-du-rhone
 MDR www.rhone.fr
 Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Rhône et de la Métropole de Lyon udaf69.fr

Le guide à l'usage des acteurs de la parentalité pour informer les parents comprend :

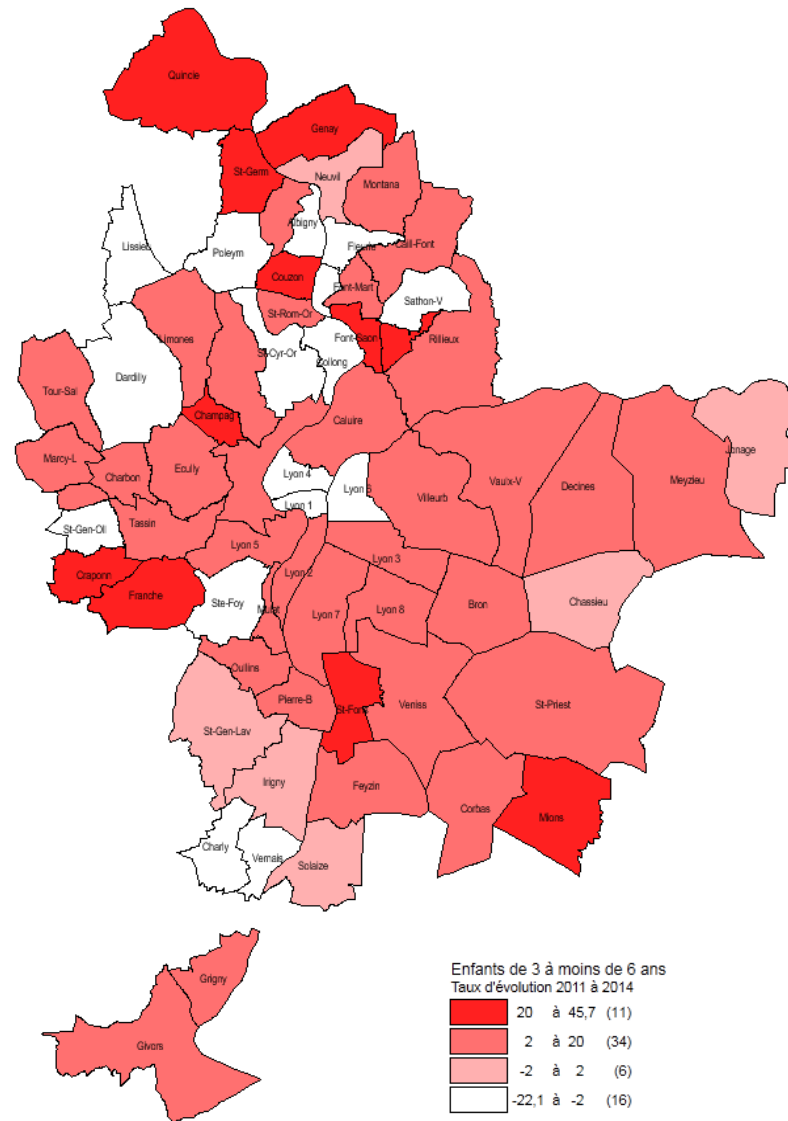
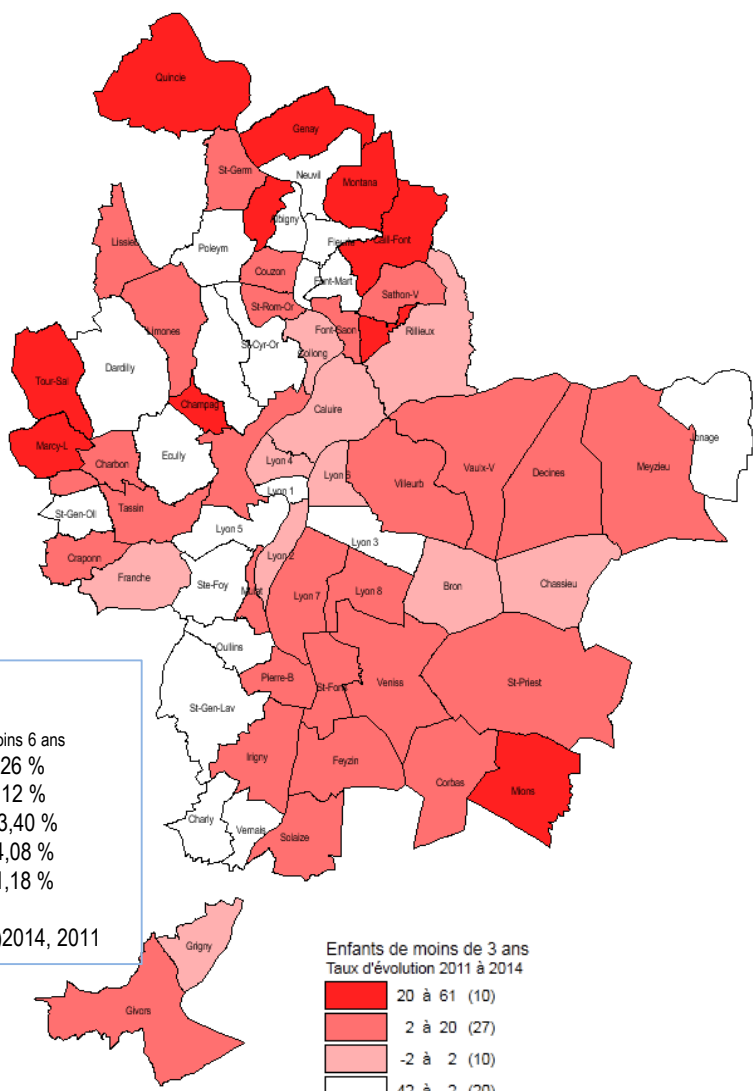
- Un guide pratique présentant les dispositifs de soutien à la parentalité
- Une série de 11 fiches avec une entrée situationnelle élaborée à partir des besoins des familles.
- Une fiche type mise à disposition des communes volontaires pour communiquer localement sur les actions parentalité existantes sur leur territoire




VOLET PETITE ENFANCE

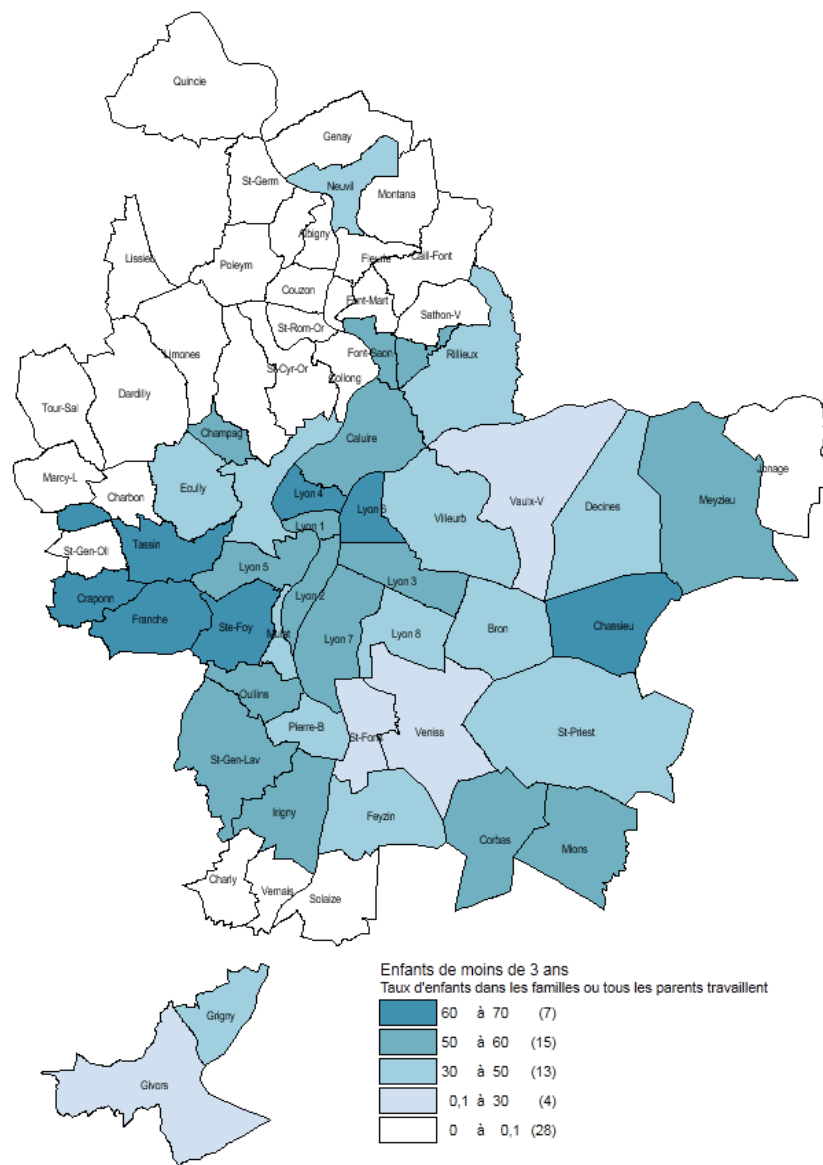
Diagnostic 2014
Chiffres clés 2016

Taux d'évolution de la population enfantine 2011 à 2014




 Enfants 0 à moins 6 ans
 France : -2,26 %
 Région : -0,12 %
 69 : + 3,40 %
 Métro : + 4,08 %
 CD : + 1,18 %
 Source :
 Caf (Imaje)2014, 2011

Part des enfants de moins de 3 ans dans famille dont tous les parents travaillent



Code couleur

En **foncé** apparaissent les territoires où la part des enfants au sein de familles actives occupées est la plus importante. Cette part est le déterminant principal des **besoins d'accueil liés à une activité professionnelle**.

En **blanc**, les territoires dans lesquels l'information n'est **pas disponible**.



Familles actives occupées
avec enfant – 3 ans

France : 52,4 %

Région : 53,9 %

69 : 51,9 %

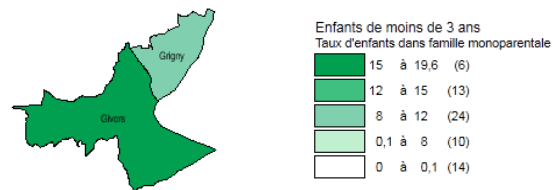
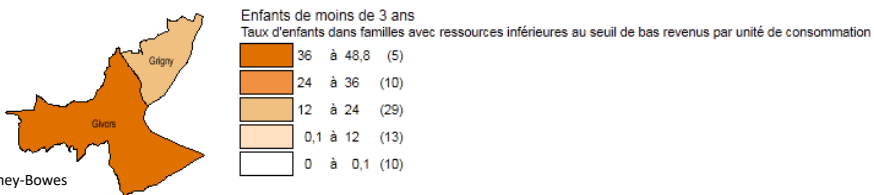
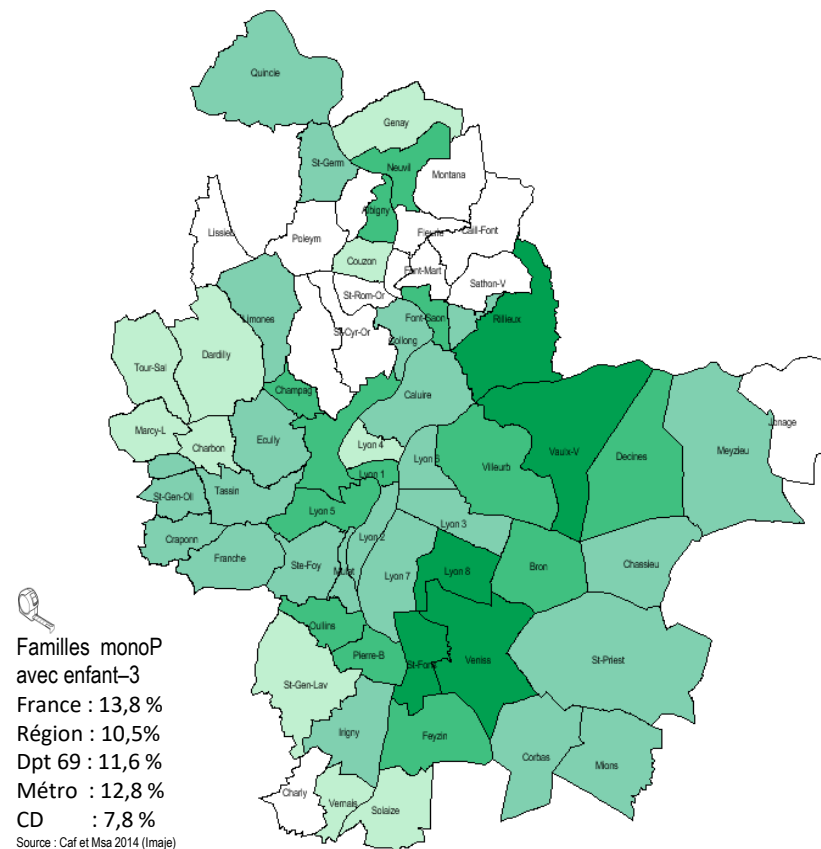
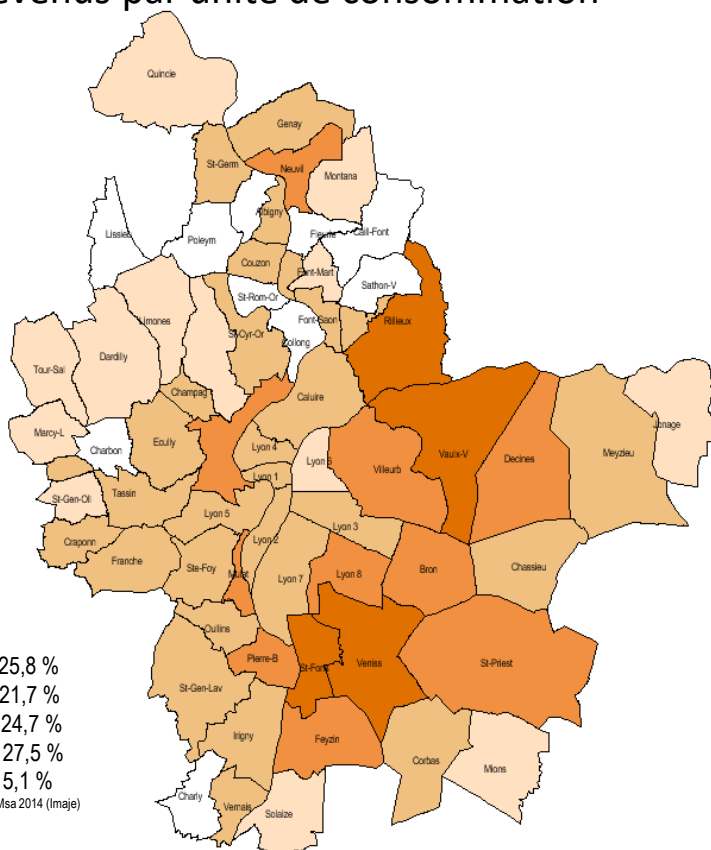
Métro : 48,6 %

CD : 63,3 %

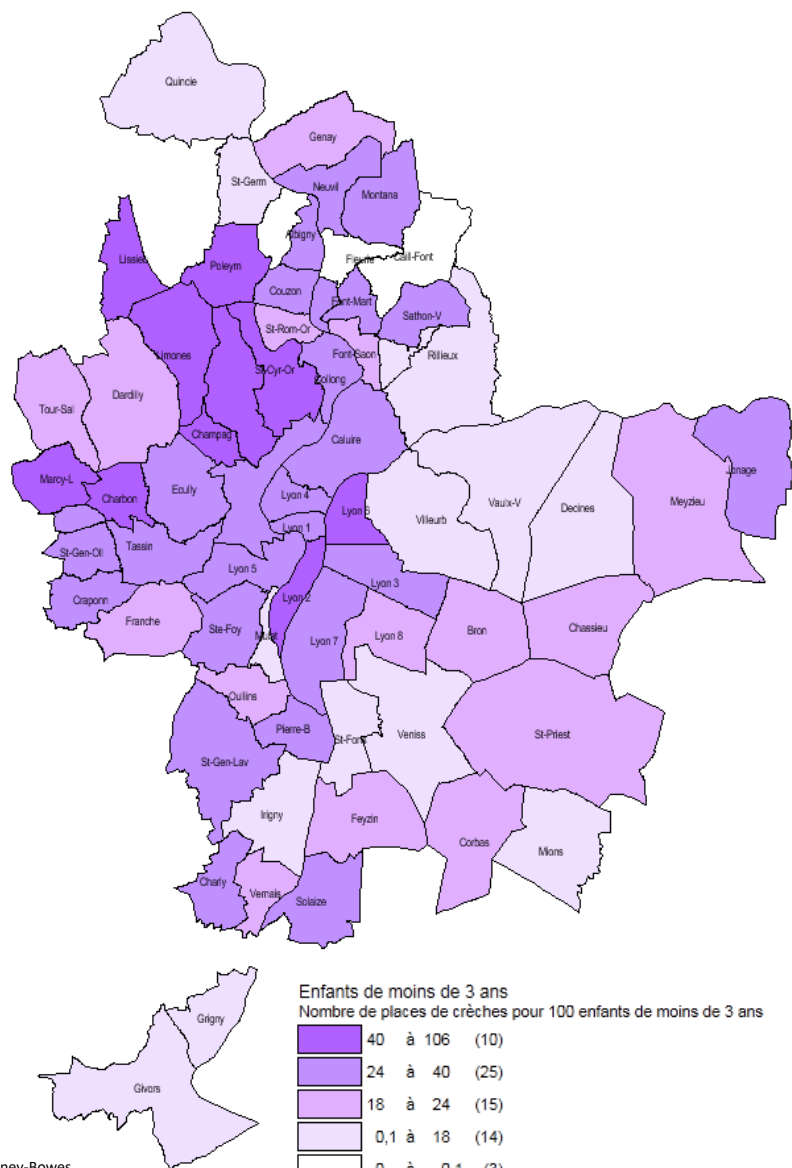
Source : Caf et Msa 2014 (Imaje)

Part des enfants dans famille avec ressources inférieures au seuil de bas revenus par unité de consommation

Part des enfants dans famille monoparentale



Nombre de places de crèches ⁽¹⁾ pour 100 enfants de moins de 3 ans (dont MC Paje)



Code couleur

En **foncé**, apparaissent les communes qui comptent le **plus de places en crèches ⁽¹⁾ proportionnellement au nombre d'enfants** du même territoire.

En **blanc**, les communes dans lesquelles il n'y a pas de crèche.

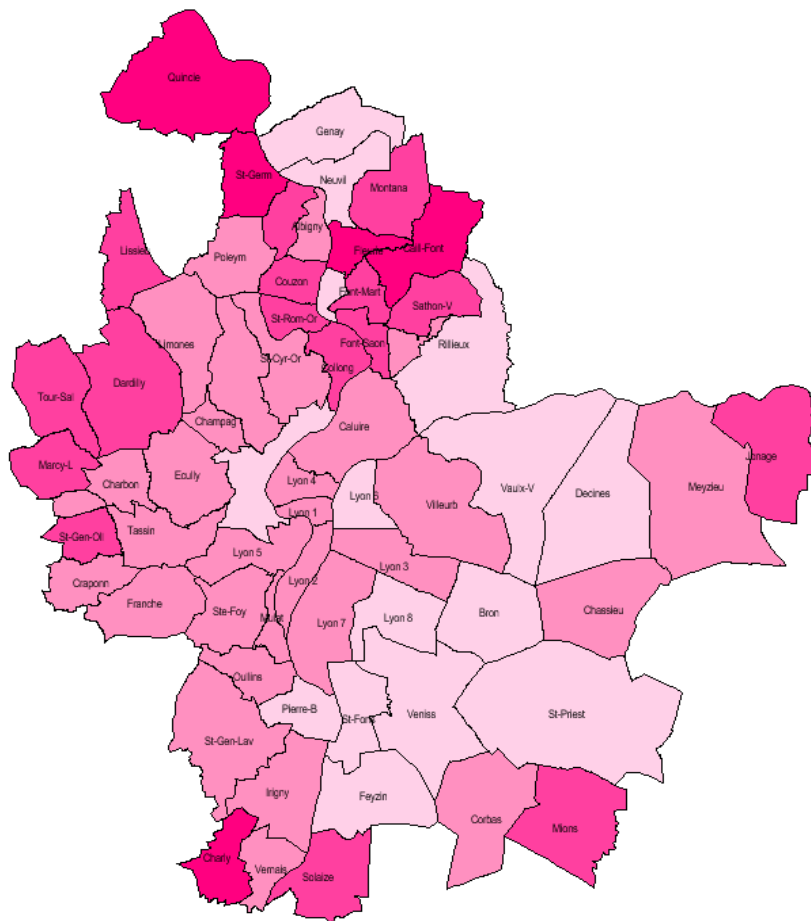


France : 17,4 %
Région : 18,8 %
69 : 17,1 %
Métro : 20,3 %
CD : 13,7 %



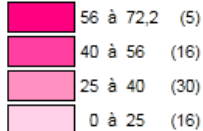
Dans cet encadré, les Micro-Crèches Paje ne sont pas comptabilisées, cette information n'est pas disponible aux niveaux géographiques supérieurs
Source : Caf et Msa 2014 (Imaje)

Nombre de places effectives d'Assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans



Enfants de moins de 3 ans

Nombre de places d'assistant maternel (salaarié par un particulier en Novembre 2014) pour 100 enfants

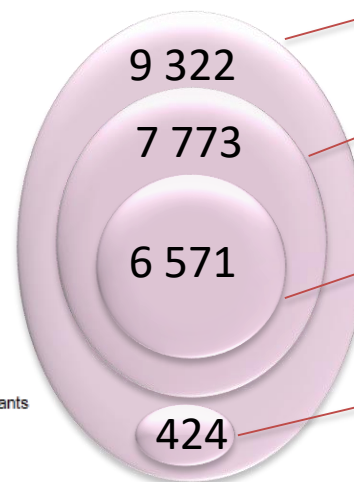


Code couleur

En **foncé**, apparaissent les communes qui comptent le plus de places d'Assistants maternels (2) proportionnellement au nombre d'enfants du même territoire



France : 32,5 %
 Région : 35,5 %
 69 : 30,1 %
 Métro : 25,3 %
 CD : 46,4 %
 Source : Caf et Msa 2014 (Imaje)



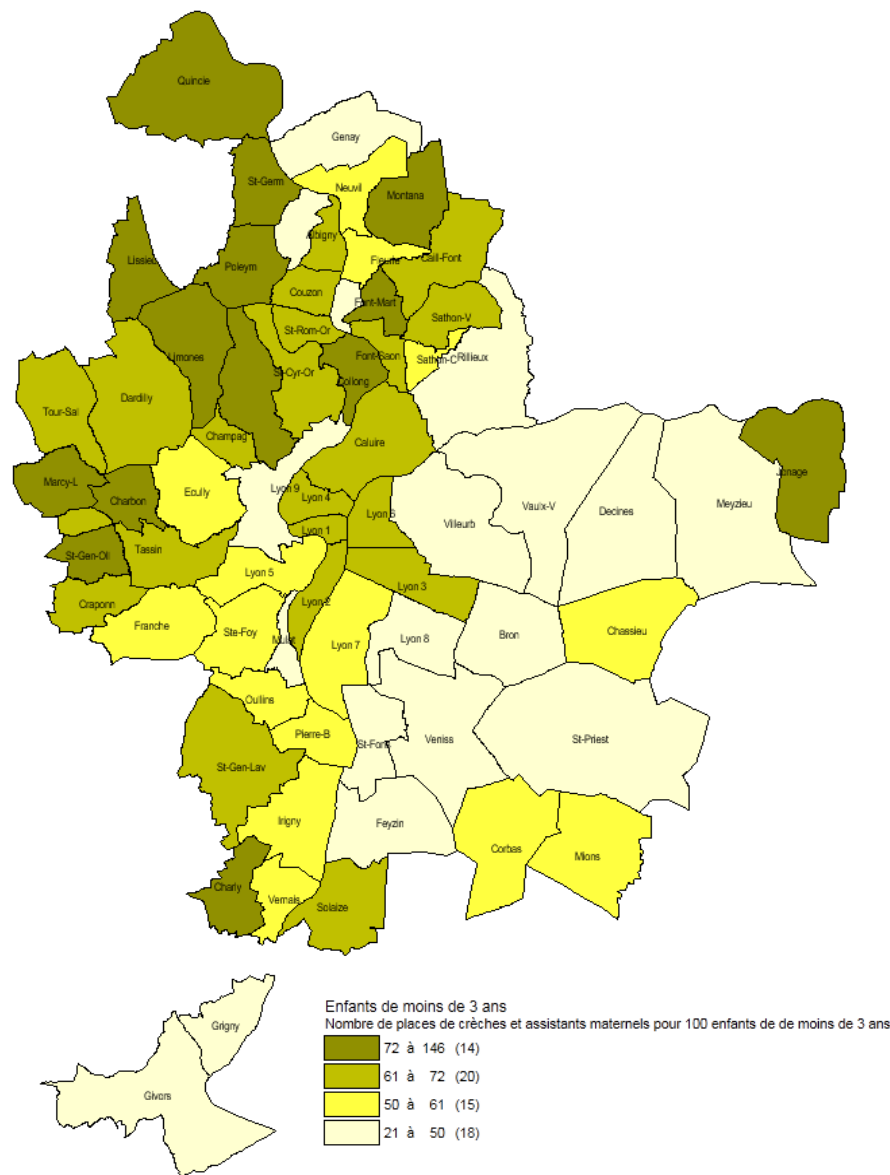
Nb d'AM agréées

Nb d'AM employés par des particuliers durant l'année 2014

Nb d'AM employés par des particuliers en Novembre 2014

Nb d'AM employés en crèche familiale

Nombre de places de crèches et assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans



Code couleur

Cette carte constitue la compilation des deux précédentes.

En **foncé**, apparaissent les communes qui comptent le **plus de places d'assistants maternels et crèches** proportionnellement au nombre d'enfants.



France : 49,9 %

Région : 52,6 %

69 : 48,9 %

Métro : 45,6 %

CD : 59,8 %

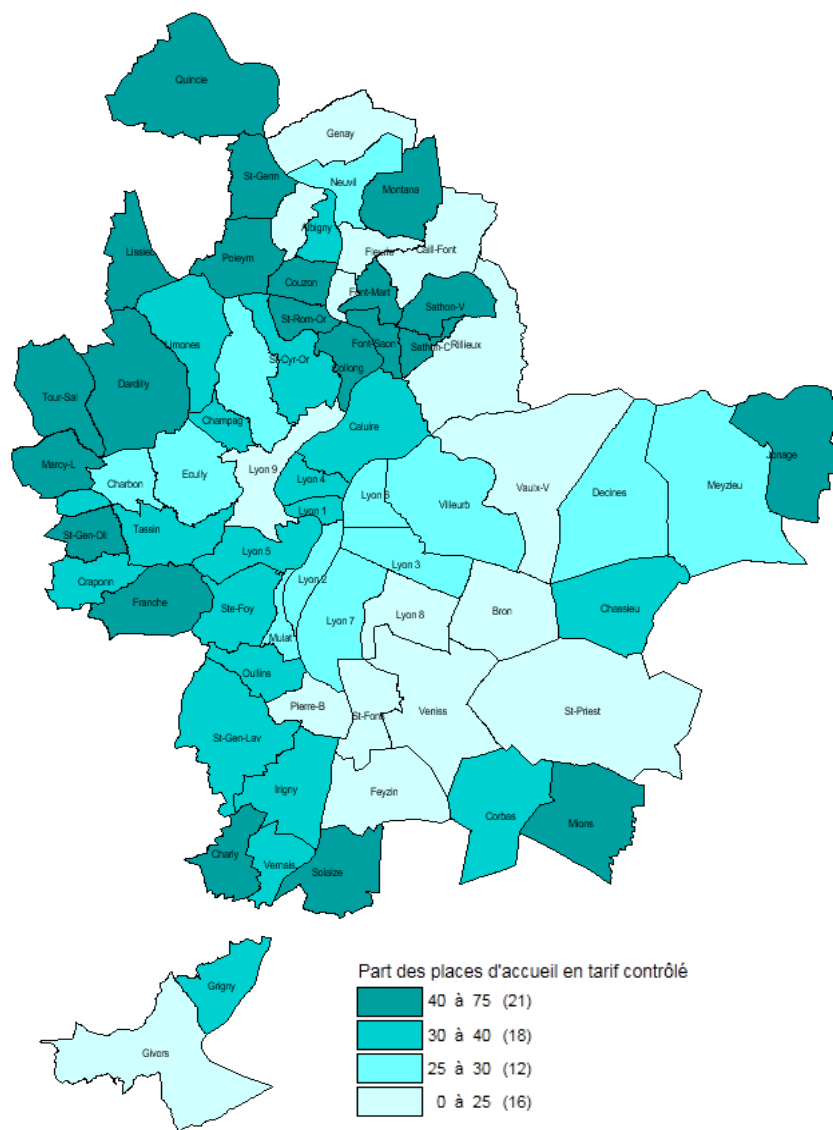


Dans cet encadré, les Micro-Crèches Paje ne sont pas comptabilisées, cette information n'est pas disponible aux niveaux géographiques supérieurs

Source : Caf et Msa 2014 (Imaje)

Les territoires selon leur taux d'équipement en 2014

Part des places d'accueil en tarif contrôlé



Code couleur

En **foncé**, apparaissent les communes qui comptent le **plus grand nombre de places en tarif contrôlé**, favorisant l'**accessibilité financière aux familles à bas revenus**



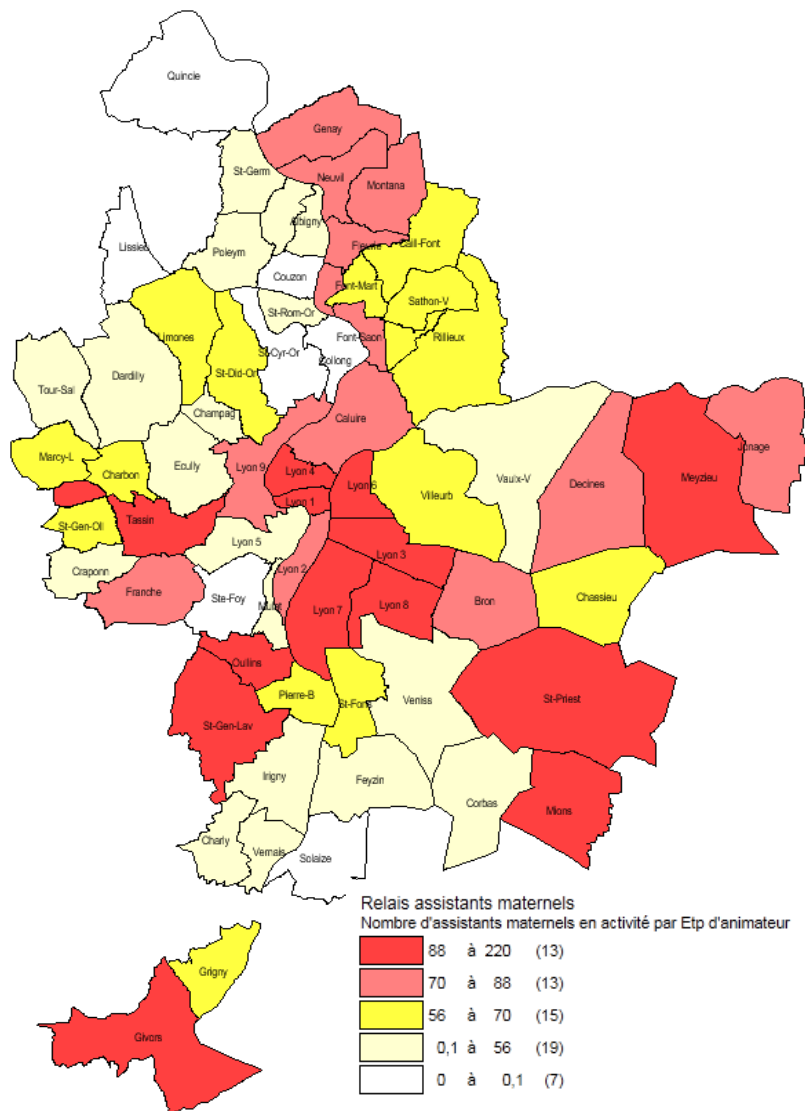
Dans le Rhône, le tarif horaire moyen constaté dans les **micro-crèches Paje** (tarif plafonné) est de **8€69** avant Paje, et **3€00** après **remboursement Paje**.

Le tarif horaire moyen (salaire + indemnités d'entretien) chez les **assistants maternels** est de **4€12** avant **remboursement Paje** (3€68 en France)

Le tarif horaire moyen dans les **crèches en Psu** (tarif contrôlé) est de **1€45** (1€51 en France)

Source Caf (Image 2014)

Taux d'équipement en Relais assistants maternels



Code couleur

L'indicateur se lit comme 1 Etp d'animateur Ram pour X assistants maternels en activité en Novembre 2014

En **rouge foncé**, apparaissent les communes qui sont considérées comme **en tension sur l'offre de service Ram**

En **jaune**, les communes dont le **taux d'équipement est considéré comme satisfaisant**

En **blanc**, les communes **non couvertes** par un Ram en 2014



Objectif Caf 2017 : 1 pour 70

France : 106 AM actifs pour 1 animateur Ram

Région : 93

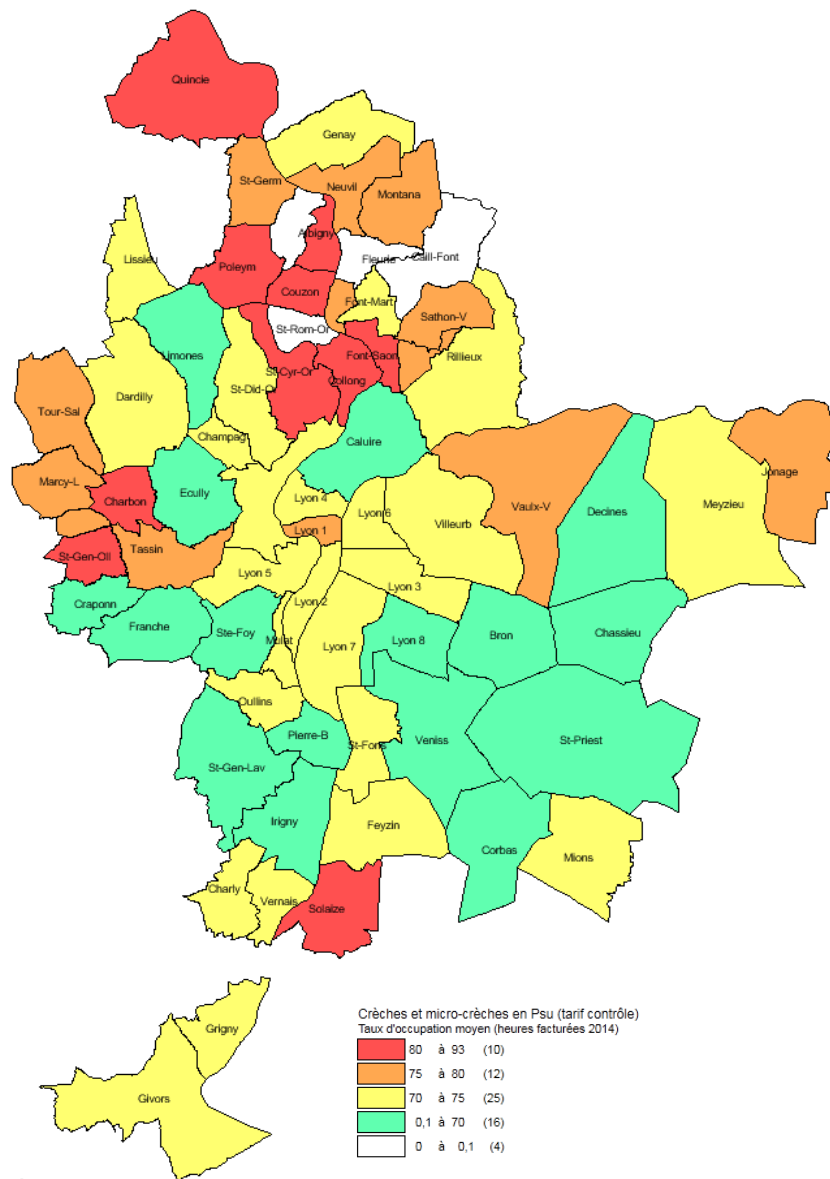
69 : 84

Méto : 82

CD : 91

Source : Caf et Msa 2014 (Imaje)

Taux d'occupation moyen des crèches en Psu (tarif contrôlé)



Code couleur

En **rouge**, apparaissent les communes dans lesquelles le taux d'occupation des crèches et micro-crèches en Psu est le plus important.

En **vert**, les communes dans lesquelles le potentiel d'accueil des crèches et micro-crèches Psu n'est pas optimisé, disposant d'une marge de progression importante.

En **blanc**, les communes dans lesquelles il n'y a pas de crèches en Psu.



France : 72 %

Région : 70 %

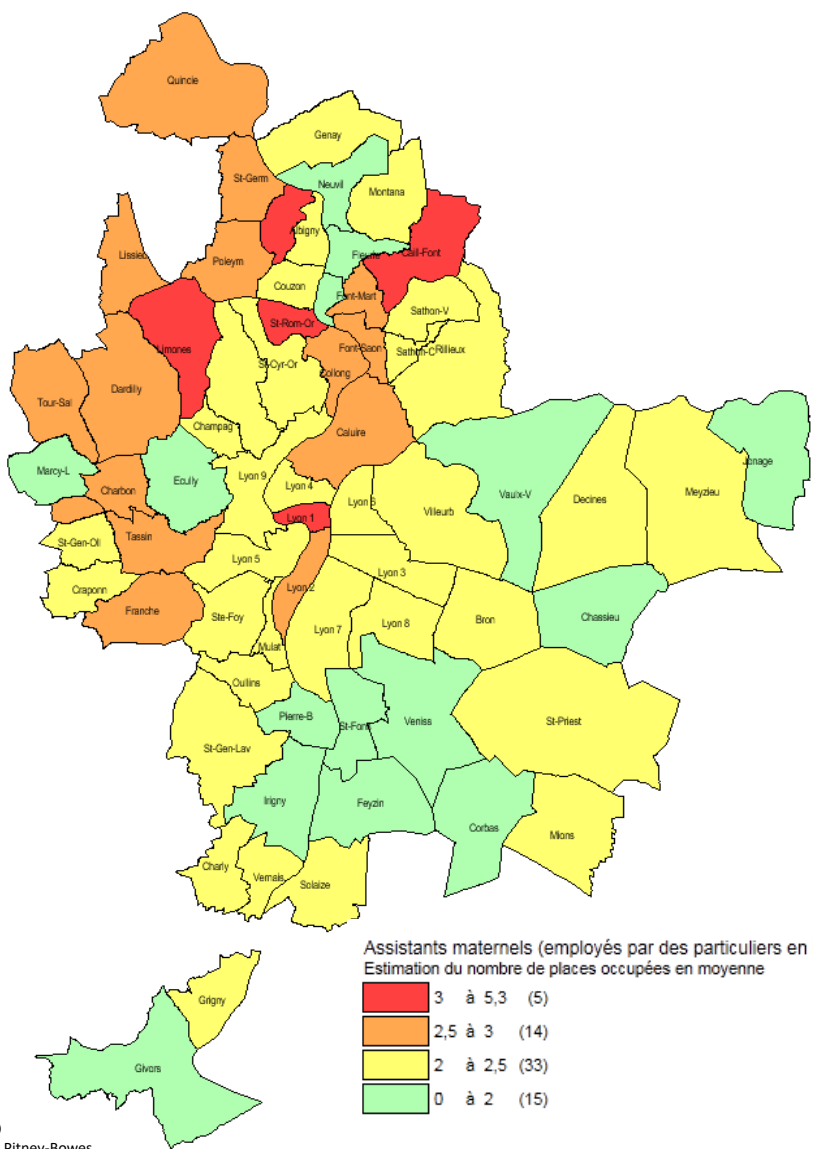
69 : 73 %

Métro : 72 %

CD : 75 %

Source : Caf et Msa 2014 (Imaje)

Estimation du taux d'occupation moyen des assistants maternels

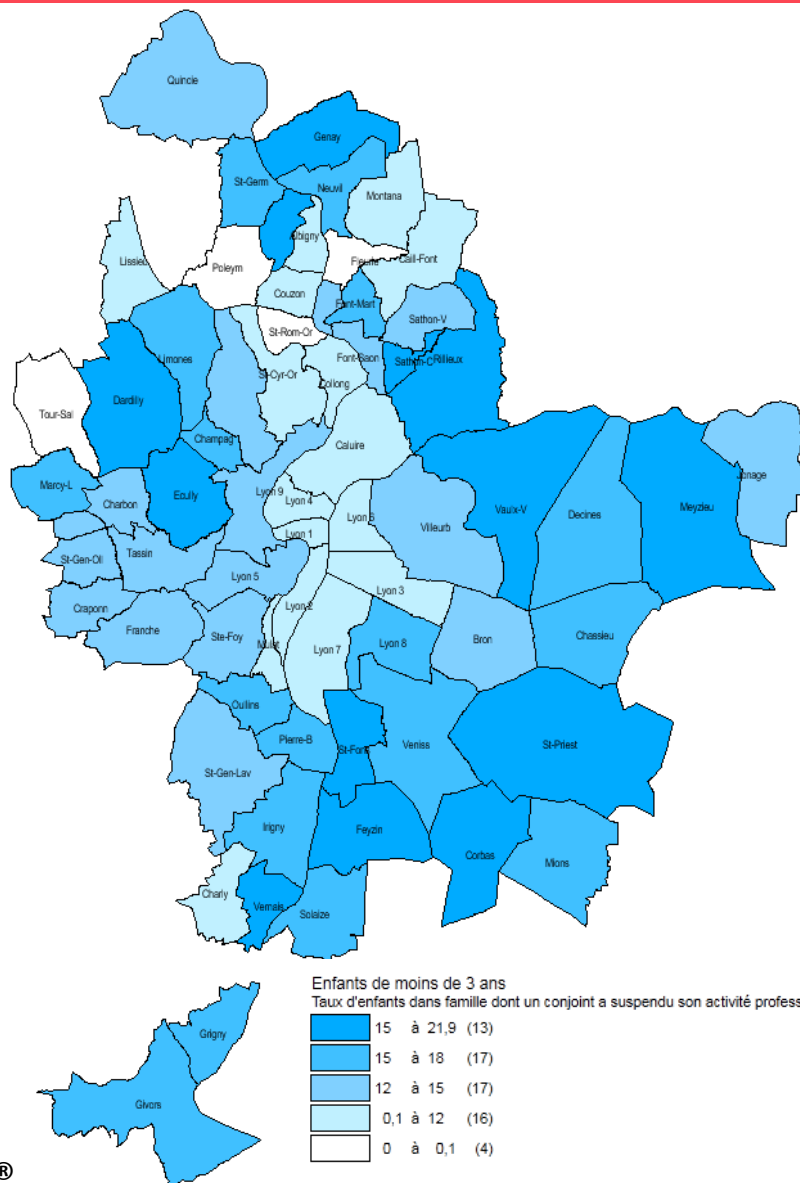


Code couleur

En **rouge**, apparaissent les communes dans lesquelles il est estimé que les places d'assistants maternels sont utilisées au maximum.

En **vert**, les communes dans lesquelles il est estimé que les assistants maternels disposent d'une capacité d'accueil non utilisée (situation choisie ou subie).

Part des enfants de moins de 3 ans dans famille dont un conjoint a suspendu son activité professionnelle



Code couleur

En **foncé** apparaissent les communes dans lesquelles la **part des enfants gardés par un parent ayant suspendu son activité professionnelle** est la plus importante.

En **blanc**, les communes où l'information n'est pas disponible.



France : 13,8 %

Région : 16,4 %

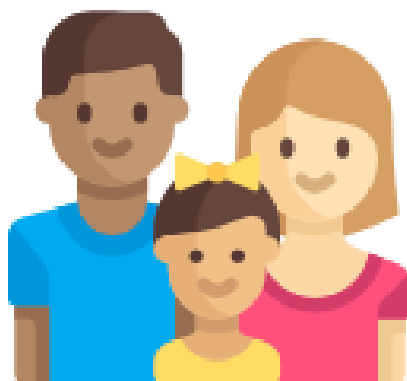
69 : 15,2 %

Métro : 15,1 %

CD : 15,6 %

Source : Caf et Msa 2014 (Imaje)

CHIFFRES CLES



PETITE ENFANCE

Chiffres-clés 2016 : Enfants moins de 3 ans



57 000 enfants

de moins de 3 ans

Effectif stable

- 0,1% depuis 3 ans

France : Baisse de 2,2 %

Source : Caf+Msa



28 % d'enfants en dessous du seuil de pauvreté

+ 1,9 points depuis 2013

Chiffres-clés 2016 : les assistantes maternelles

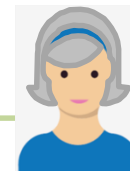
Assistantes maternelles

10 066 sont agréées

+ 15 % par rapport en 2015

7 346 sont en activité

- 2 % par rapport en 2015 (Source Urssaf)



13 % ont plus de 60 ans

+ 0,6 % depuis 3 ans

26 % ont plus de 55 ans



Formation continue :

+ 85 % entre 2015 et 2016

Chiffres-clés 2016 : les assistantes maternelles

Offre théorique : 30 000 places

Pour les 0/6 ans



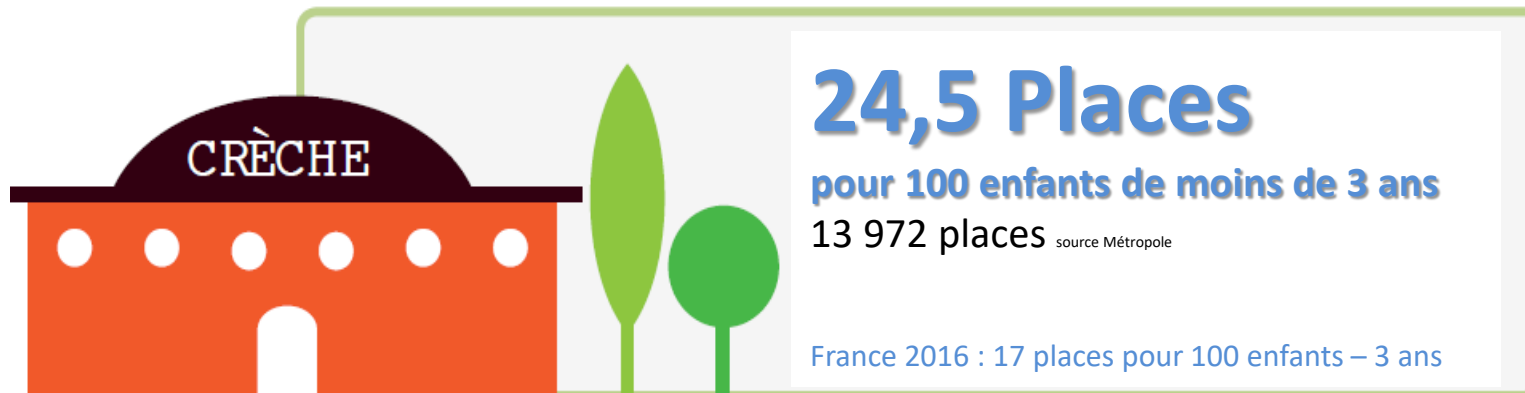
**12 200 enfants
moins de 3 ans
accueillis chez une
assistante maternelle**

Stable : - 0,3% depuis 3 ans

Cout horaire pour les parents

3,77 € de l'heure + indemnités

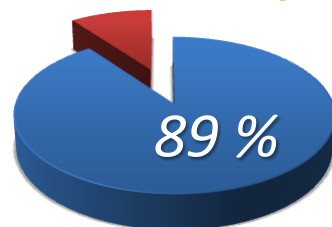
Chiffres-clés 2017 : les crèches



En Psu tarif contrôlé

408 Crèches dont 12 Micro Crèches

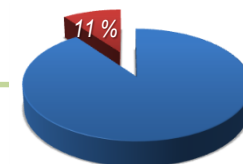
12 366 places



En Paje tarif plafonné

162 Micro Crèches

1606 places



Chiffres-clés 2016 : les crèches

36 900 enfants
de moins de 3 ans
accueillis en crèche

dans le Rhône (69)



En Psu



Cout horaire pour les parents

1,44 € de l'heure



En Paje

Cout horaire pour les parents

3,37 € de l'heure (reste à charge)

Chiffres-clés 2016 : les parents qui gardent leur enfant



Très forte baisse du recours au congé parental depuis 4 ans

Depuis 2013

Suspension d'activité : - 21 %

Réduction d'activité : - 8 %

12 000 enfants

de moins de 3 ans
gardés par un parent
(Paje ou Prepare)





Schéma des services aux familles

Volet Petite Enfance

Petite enfance / ***Orientations***

Orientations stratégiques

1 - Développer et optimiser l'offre d'accueil du jeune enfant, avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

2 - Faciliter l'accès des familles en situation de fragilité aux services d'accueil de la petite enfance

3 - Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant

Objectifs opérationnels

11 - Soutenir le développement de l'offre d'accueil individuel et collectif

12 - Améliorer l'information et la place des parents dans l'offre d'accueil

13 - Réduire les inégalités territoriales

21 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique (isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs)

22 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant

23 - Informer et accompagner les familles en situation de fragilité

31 - Faciliter la prise de décision des élus

32 - Accompagner les gestionnaires pour améliorer la gestion (fréquentation, maîtrise des coûts des équipements) et les conditions d'accueil

33 - Développer la qualité de l'accueil des jeunes enfants et l'innovation



Action finalisée en 2017

Accompagner les porteurs de projet

Développer et optimiser
l'offre d'accueil

Soutenir le
développement de places

Accompagner les
initiatives de créations

Le Groupe d'Appui Technique (GAT) projets d'établissement d'accueil jeune enfant

Une **instance de conseil** qui réunit :

- le porteur de projet
- la Métropole de Lyon : SAJE et chef de service santé des territoires
- la Caf du Rhône
- le(s) représentant(s) de la Mairie

Un **temps d'échange** pour :

- partager l'information entre les interlocuteurs
- analyser les forces et faiblesses du projet
- faciliter des corrections / ajustements avant finalisation du projet



Action finalisée en 2017

Etude sur les freins du recours aux assistantes maternelles

Développer et optimiser
l'offre d'accueil

Améliorer l'information
des parents

Faciliter le recours à
l'assistante maternelle



Etude confiée à l'Agence d'urbanisme

Travaux menés auprès d'un échantillon représentatif de parents et professionnels de terrain en 2016 et 2017



Action finalisée en 2017

Etude sur les freins du recours aux assistantes maternelles

Synthèse des résultats

Assistantes maternelles

Avantages	Inconvénients
Un cadre « familial » et bienveillant	Des vocations souvent par défaut
Un accueil davantage individualisé	Un moindre niveau de formation et de qualification
Des horaires potentiellement négociables	Un manque apparent de professionnalisme
Une possibilité, pour les parents, de choisir leur assistante maternelle	Une image écornée en termes de sérieux et de responsabilité
Un rôle de soutien à la fonction parentale	Un environnement de vie et de travail pas toujours attractif
Une continuité éventuelle de la garde d'enfant pour le périscolaire et pour les fratries	Une relation parfois ambivalente avec les parents
Un rôle explicatif des aspects administratifs et des aides auprès des parents	Des possibilités de financement méconnues, un décalage de trésorerie et un rôle d'employeur difficile à assumer
Des familles finalement satisfaites de leur mode d'accueil et de la relation de confiance qui existe avec l'assistante maternelle	Une absence de continuité garantie en cas d'arrêt maladie
	Un choix souvent par défaut au départ
	Un « rapport de force » en défaveur des parents dans certains territoires



Action finalisée en 2017

Etude sur les freins du recours aux assistantes maternelles

Pistes de travail

Améliorer la communication vers les nouveaux parents

- Guichet unique intégrant mieux l'accueil individuel
- Recours à la presse locale
- Outils de communication visuels et internet

Faciliter le recours sur les territoires prioritaires

- Aide financière complémentaire aux parents
- Expérimentations sur de nouvelles formules : Maison d'Assistants Maternelles renforcées

Accompagner les assistantes maternelles en difficulté

- Recours ciblé à la formation complémentaire
- Ateliers contre la sous-activité : mieux se valoriser



111 : Ass Mat et Chômage
Soutien initiatives
locales Ram – 24 000 €

121 : Ass Mat et Parents
Développer
l'information – 35 000 €

131 : Crèches et QPV
Test renforcement du
personnel – 227 000 €

211 : Insertion
Crèche VIP – 27 000 €

221 : Crèches et Handicap
Test renforcement de
personnel – 346 000 €

233 : Publics fragiles/Ass Mat
Expérimentation Ram en
QPV – CEJ Métro – 11 200 €

211 : Insertion
Plate forme UFCS
CEJ Métro – 5840 € + 10 000 €

221 : Crèches et Handicap
Financement – 160 000 €
16 associations – 3900 enfants

312 : Mode de gestion crèches
Retours d'expérience
Marché public / DSP

321 : Bulletins d'information
Chiffres Clés Ass Mat
Chiffres Clés Crèches

331 : Crèches et santé
Soutien initiatives locales
dév. durable – 22000 €



111 : Ass Mat et Chômage
Favoriser la formation
pour un public ciblé

212 : Accessibilité financière
Enquête tarification des
Micro-crèches

231 : Publics fragiles & Pmi
Expérimentation salle
d'attente Pmi - Cej Métro – 4000 €

321 : Crèches en difficulté
Enquête sur les locaux
qui freinent l'activité

321 : Bulletins d'information
Chiffres clés : Coûts
investissement en crèche

332 : Eveil culturel
Creches & Eveil culturel
CEJ Métro + FPT : 4000 + 44 000 €



Actions en lancement en 2018

Plan de promotion du métier Assistante Maternelle

Développer et optimiser l'offre d'accueil

Améliorer l'information des parents

Action 122 : Faciliter le recours à l'Ass Mat

Utiliser les médias

Coordonner un plan partenarial de communication :
Organiser une campagne de promotion et valorisation de ce métier

Adapter les supports

Pour les parents

Un Livret d'accueil
Un média: type livre pour enfants : « je vais chez mon assistant maternel »

Soutenir les initiatives locales

Valoriser et initier des projets en lien avec les RAM



Actions en lancement en 2018

Charte de qualité pour les nouvelles crèches

Développer et optimiser l'offre d'accueil

Soutenir le développement de l'offre

Action 112 : Pertinence, qualité, fiabilité en crèche

Santé-sécurité des enfants

- Seuils de polluants : air-sol
- Régulation thermique

Qualité de l'accueil

selon retours d'expérience

- Surfaces minimales (int/ext) et accueil en étage
- Qualification encadrement
- Place des parents

Usagers : Transparence

des coûts et conditions de vente

- Affichage des tarifs et des conditions générales
- Engagement accessibilité financière



Actions en lancement en 2018

Journée Crèches et Développement durable 2018

Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil

Développer l'innovation et la qualité de l'accueil

Action 331 : Animer le réseau/diffuser les bonnes pratiques

Essayer

Développer dans la prise en compte du développement durable dans crèches et les RAM

Renforcer

Mettre l'accent sur les liens DD, la santé de l'enfant et la qualité de l'accueil

Partager

Développer les diagnostic et les pratiques pour une efficacité de l'action collective



Action en lancement 2018

Préparation d'un Observatoire Petite Enfance



Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil

Eclairer les prises de décisions

Action 311 :
Créer un observatoire

Identifier les besoins

Mutualiser et organiser les données

En Lien avec le pacte de cohérence Métropolitain et le PMS

Déterminer les ressources nécessaires



Métropole

Points d'actualité : Métropole

Juillet 2017, nouvel exécutif de la Métropole

Président : **Monsieur David KIMELFELD**

Vice-Présidente à l'action sociale et éducative: **Murielle LAURENT**

Conseil de la Métropole du 6 novembre: Vote à l'unanimité du Projet Métropolitain des Solidarités – **PMS**, comportant des fiches actions PMI & MG en direction de la petite enfance.

Le PMS couvre la période 2017- 2022:

- Cadre stratégique pour bâtir les solidarités
- Démarche transversale, partenariale pour gagner en efficacité et lisibilité
- La Commission petite enfance et de la parentalité font partie du PMS et du SAF
- Rendre les usagers acteurs des politiques publiques

...

Points d'actualité : Métropole

Centralisation des autorisations d'ouverture des Eaje

Le service d'accueil du jeune enfant (SAJE) de la DMPI est :

La porte d'entrée des porteurs de projets, il est le coordinateur du process de création.

Harmoniser les pratiques en termes de qualité de réponses aux gestionnaires et porteurs

- Améliorer la lisibilité et la fluidité pour les porteurs de projets
- Avoir une vision globale sur l'ensemble des structures d'un même gestionnaire

Améliorer la qualité d'accueil des enfants

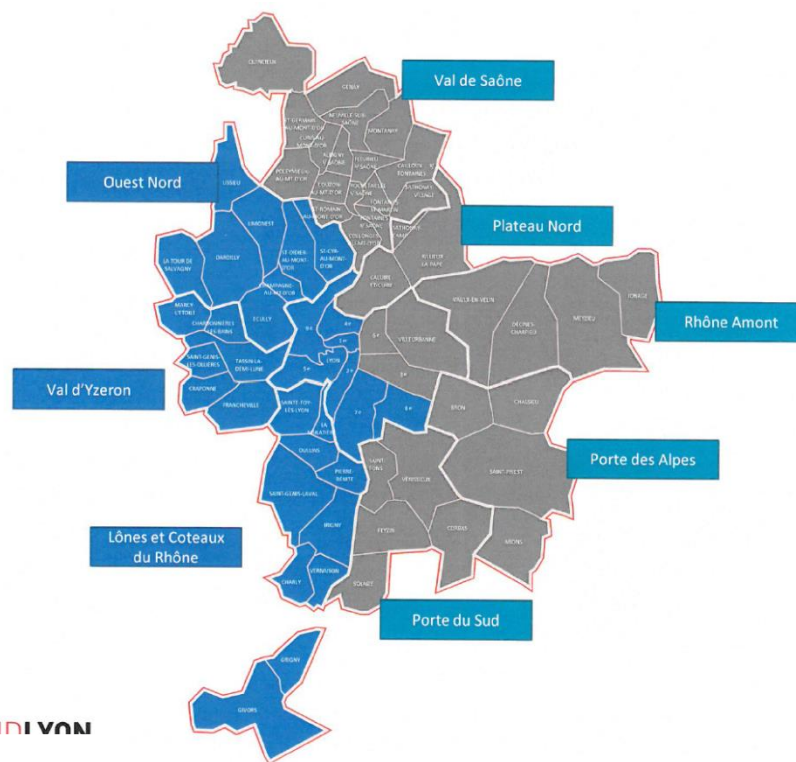
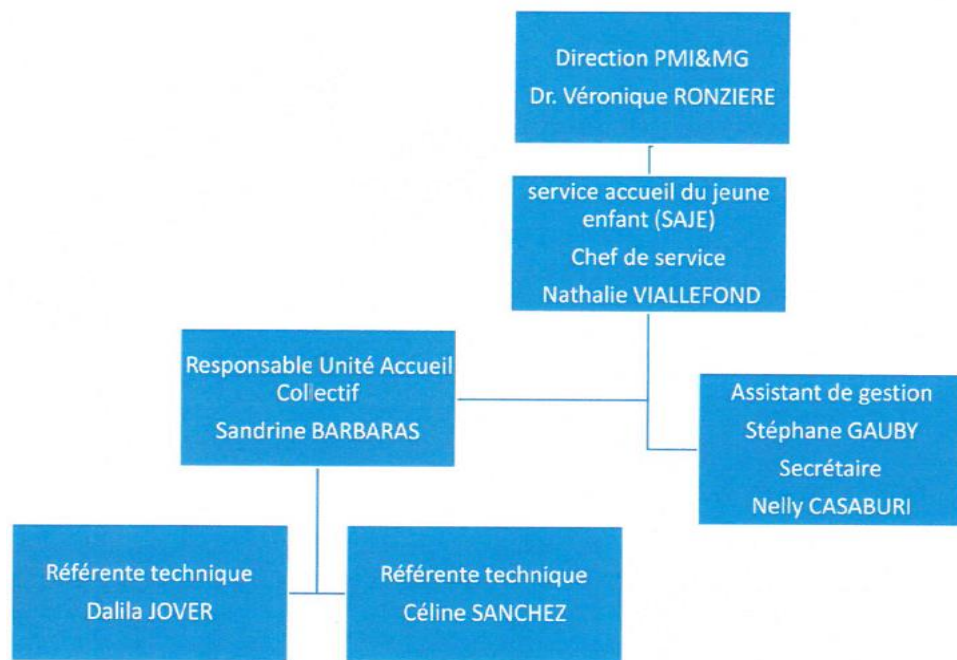
- Renforcer l'expertise technique et règlementaire en lien avec les territoires d'implantation des EAJE.
- Renforcer l'expertise dans la transversalité avec les autres services au sein de la métropole et avec les partenaires extérieurs.

Le suivi et le contrôle des EAJE sont toujours assurés par les chefs de services santé ou leurs adjoints sur les territoires.

Points d'actualité : Métropole

Centralisation des autorisations d'ouverture des Eaje

Organigramme de l'unité accueil collectif du SAJE





Caf du Rhône

Points d'actualité : CAF du Rhône

Février 2018 : **Installation du nouveau Conseil d'Administration**

Présidente : Madame **Edith GALLAND**

Premier Vice-Président : Monsieur Pio VINCIGUERRA

Deuxième Vice-Présidente : Madame Christine FORNES

Troisième Vice-Présidente : Madame Sylviane NGUYEN

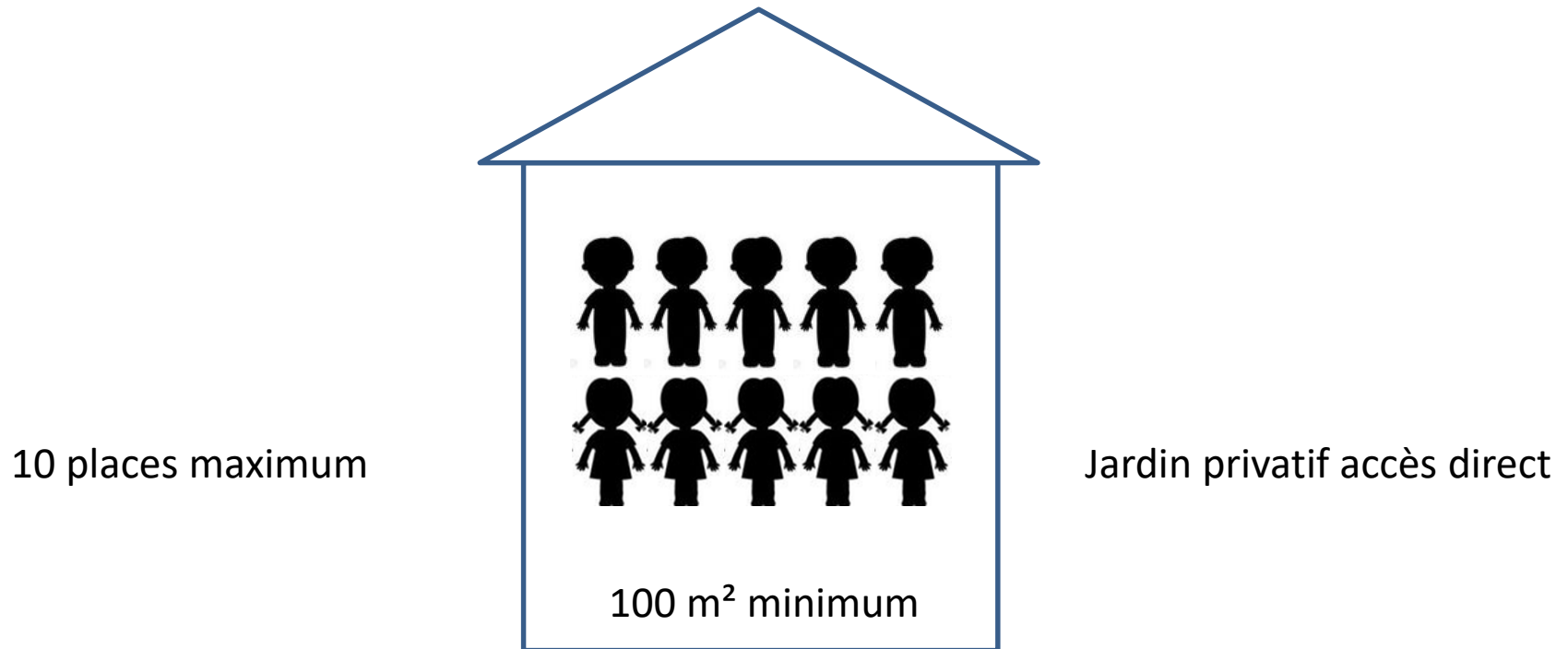
Négociation de la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG)

En cours

Point sur ... Les Micro-crèches



Micro-Crèche : caractéristiques



Gérée par : Collectivité locale, Association ou une Entreprise

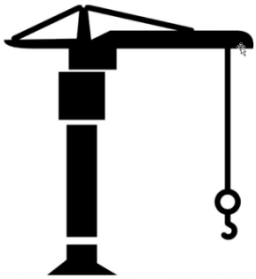
Ouverture : soumise à l'autorisation (gestion privé) ou avis (public) de la Pmi

Réglementation : Code de Santé publique et Code action sociale sur les Eaje

Personnel : 1 Educatrice 2 j/sem + 1 AP + 3 CAP rémunérés par le gestionnaire

Micro-Crèche : caractéristiques

Une subvention versée par la Caf



Montant proportionnel au nombre de places, variable selon le caractère prioritaire du territoire

Jusqu'à 80 % du coût des travaux

Subvention versée au Promoteur

Engagement maintien de la destination pendant 10 ans

Micro-Crèche : caractéristiques



1 / Les parents payent une participation selon leurs ressources
1,48 €/h en moyenne



2 / La Caf verse une subvention au gestionnaire, proportionnelle à la fréquentation, conditionnée à l'application d'un tarif imposé
3,88 €/h en moyenne



3 / Un autre financeur doit participer, Collectivité (*) ou Entreprise
4,10 €/h en moyenne



4 / Si la Collectivité finance, la Caf rembourse une partie de la subvention grâce au CEJ

Micro-Crèche : caractéristiques



1 / Les parents payent une facture
8,59 €/h en moyenne



2 / Certaines entreprises
achètent des places pour leurs
collaborateurs, pour diminuer la
facture des parents
5 €/h en moyenne



3 / La Caf rembourse aux
parents (qui ouvrent droit) une
partie de la facture, selon leurs
ressources et le temps
d'accueil
2,97 €/h de reste à charge
en moyenne

Micro-Crèche : caractéristiques



43 dans le Rhône (CD)

217 Micro-crèches dans le 69

198 en mode Paje
18 en mode Psu



174 sur la Métropole

Micro-Crèche : Etat des lieux 2017

BRON	4	
CAILLOUX SUR FONTAINES	1	
CALUIRE ET CUIRE	8	
CHARBONNIERES LES BAINS	1	
CHARLY	1	
CHASSIEU	1	
CRAPONNE	2	
CURIS AU MONT D'OR	1	
DARDILLY	1	
DECINES CHARPIEU	2	
ECULLY	2	
FONTAINES SUR SAÔNE	1	
FRANCHEVILLE	4	
GIVORS	1	
JONAGE	1	
LIMONEST	2	
LISSIEU	2	
LYON 1	3	
LYON 2	10	
LYON 3	26	
LYON 4	8	
LYON 5	5	91
LYON 6	14	
LYON 7	14	
LYON 8	5	
LYON 9	6	
MEYZIEU	5	
MOINS	1	
OULLINS	3	
PIERRE BENITE	1	
RILLIEUX LA PAPE	2	
SATHONAY CAMP	1	
ST CYR AU MONT D'OR	1	
ST DIDIER AU MONT D'OR	1	
ST GENIS LAVAL	1	
ST GENIS LES OLLIERES	1	
ST PRIEST	5	
ST ROMAIN AU MONT D'OR	1	
STE FOY LES LYON	5	
TASSIN LA DEMI LUNE	6	
VAULX EN VELIN	1	
VILLEURBANNE	13	
Total général	174	

Micro-Crèche : Etapes avant ouverture

Etape	Qui	Quoi	Auprès de qui ?
1	Porteur	Réunion d'information	Pmi, Caf
2	Porteur	Etude de besoins / Choix du territoire	
3	Porteur	Repérage local et auto-analyse de faisabilité	
4	Porteur	Dépôt demande de subvention investissement	Caf
5	Pmi, Caf	Etude avant-projet par le Groupe d'appui technique	Porteur, ville
6	Porteur	Dépôt d'une demande d'ouverture	Pmi
7	Pmi	Accusé réception de la demande dans un délai de 1 mois	Porteur
8	Porteur	Demande d'ERP d'ouverture	Mairie ou organisme habilité
9	Pmi	Accusé réception dossier complet	Porteur
10	Pmi	Instruction dans un délai de 3 mois	
11	Pmi	Demande d'avis d'ouverture	Maire
12	Pmi	Autorisation d'ouverture (ou avis) délivrée par le Pdt Métropole	Porteur
13	Porteur	Ouverture au public	

Micro-Crèche : caractéristiques

Avis Mairie (ou EPCI) sollicité sur :

- **Pertinence de l'implantation d'une crèche**

Au regard des autres modes d'accueil : crèches existantes, assistantes maternelles, périscolaire...

- **Qualité du projet**

Locaux, services proposés, partenariat

- **Commission de sécurité**

Accessibilité, respect des normes

Merci



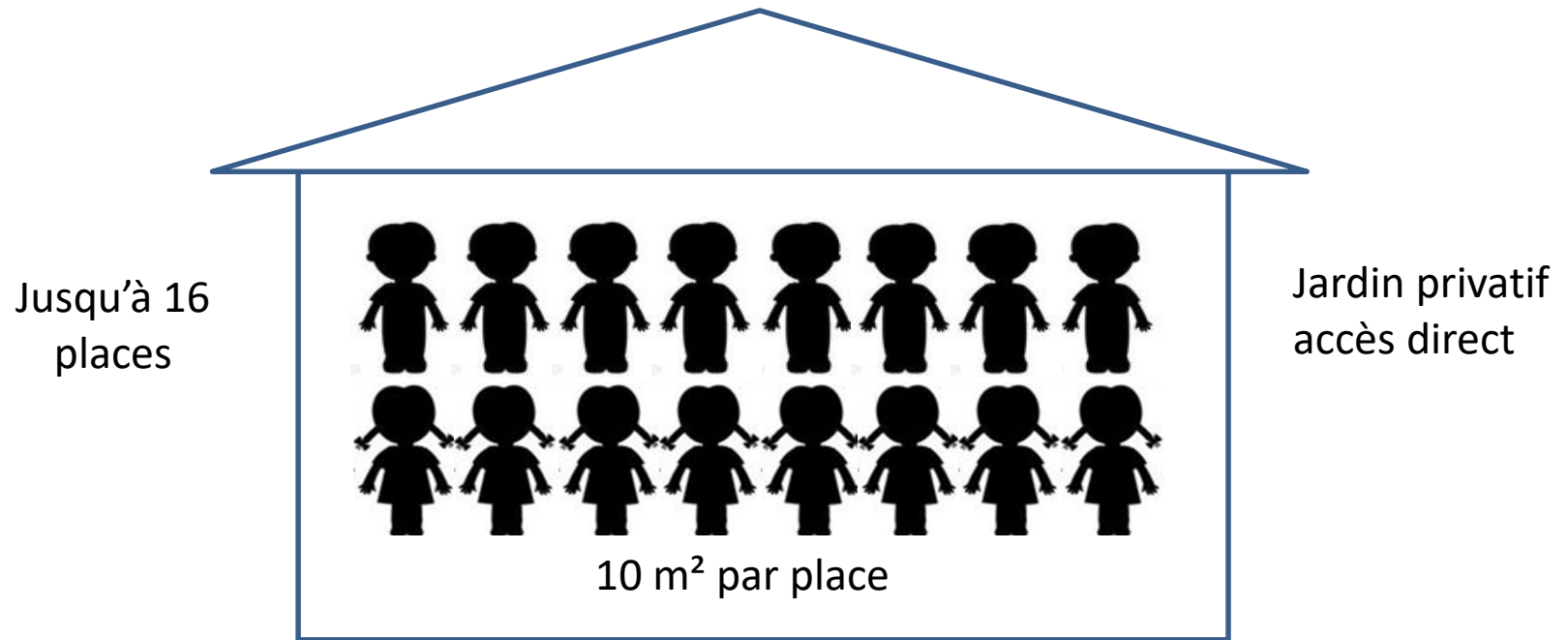
Maison d'Assistants Maternelles : caractéristiques

Point sur ...

Les Maisons d'Assistants Maternelles



Maison d'assistantes maternelles : caractéristiques



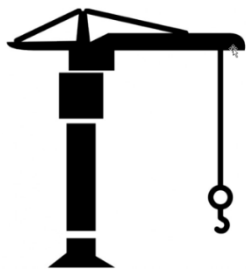
Ouverture soumise à l'approbation du Conseil départemental

Réglementation des Assistantes maternelles

Personnel : 2 à 4 Assistantes maternelles rémunérées par les parents

Moyens communs (locaux, achats) gérés par une personne morale

Investissement : les aides de la Caf



Une aide à l'installation pour chaque nouvelle Ass Mat
300 ou 600 € selon la commune

Un prêt à taux 0 jusqu'à 10 000 € plafonné à 80 % de la dépense

Une subvention pour les MAM qui signent la Charte de Qualité
et sont en territoire prioritaire

Participation possible de la MSA

Maison d'assistantes maternelles : caractéristiques

- Fonctionnement : Prestation accueil du Jeune Enfant



1 / Les parents payent le salaire et l'indemnité à une assistante maternelle



2 / La Caf rembourse aux parents (qui ouvrent droit) une partie du salaire et la totalité des charges salariales et patronales directement à l'Urssaf

Maison d'assistantes maternelles : caractéristiques

Etape	Qui	Quoi	Auprès de qui ?
1	Porteurs	Présentation du projet auprès de la collectivité	Ville (Intercommunalité)
2	Porteurs	Réunion d'information	Pmi, Caf
3	Porteurs	Constitution de l'équipe, rédaction du projet d'accueil et de fonctionnement	
4	Porteurs	Etude de besoins	
5	Porteurs	Repérage local et auto-analyse de faisabilité	
6	Porteurs	Constitution de la personne morale	Caf
7	Pmi, Caf, Msa	Etude avant-projet par le Comité partenarial	Porteur, ville
8	Porteur	Dépôt dossier « demande d'agrément»	Pmi
9	Pmi	Accusé réception dans un délai de 15 jours (dossier complet)	Porteur
10	Pmi	Instruction dans un délai de 3 mois	
11	Pmi	Délivrance d'agrément par le Président du Conseil Départemental	Porteur
13	Porteur	Signature de la Charte qualité (facultatif) et démarrage d'activité	Pmi, Caf, Msa

Maison d'assistantes maternelles : caractéristiques

Avis Mairie (ou EPCI) sollicité sur :

- **Pertinence de l'implantation de la MAM**

Au regard des autres modes d'accueil : crèches existantes, assistantes maternelles, périscolaire...

- **Qualité du projet**

Locaux, services proposés, partenariat

- **Commission de sécurité**

Accessibilité, respect des normes